



## Garde d'enfant en bas âge père séparé

-----  
Par Jenova922

Bonjour,

J'ai 29 ans et je suis papa séparé d'un petit garçon de 2 ans.

La maman m'a quitté à deux mois de grossesse et ne voulait pas de moi dans la vie de l'enfant.

J'ai fait une reconnaissance anticipée à la mairie et tout fait pour prouver à la justice que je suis apte à m'occuper de mon fils.

Au commencement il y a eu un service "trait d'union" où j'avais le droit de voir mon fils 1h toutes les deux semaines.

J'ai donc malheureusement appris à essayer de connaître mon fils à travers ces locaux et ce petit temps.

Cela a duré 7 mois avant que le JAF me donne un seul droit de visite à mon domicile de 10h à 17h un samedi sur deux.

Je me suis ruiné à prendre un avocat, toujours travailler, montrer des preuves, bulletin de salaire, des photos de la chambre de mon fils et du cadre saint et rassurant de son foyer chez son papa, c'est moi qui est demandé à payer une pension alimentaire, bref j'ai toujours batté bec et ongles pour pouvoir passer du temps avec mon enfant et toujours respecté les horaires.

Le jugement a été rendu en février dernier, une enquête sociale a été ordonnée par la cour d'appel d'Aix en Provence qui devait se terminer en juin et rendre les conclusions au juge pour me donner mes droits d'hébergement.

En juillet dernier, j'ai remué ciel et terre pour savoir où tout ça en était, l'enquêteur social a refusé la mission et le tribunal a fauté en ne désignant pas de remplaçant d'office.

Il a fallu encore que mon avocat leur rappelle gentiment leur travail et j'ai reçu fin juillet un papier de désignation de remplacement d'enquêteur social.

A ce jour (26 septembre 2024) toujours aucune nouvelle et rien ne peut se débloquer sans le rapport de cet enquêteur. Mon fils vient d'avoir deux ans, les rapports sont très conflictuels avec la maman qui m'a remplacé en tant que papa, elle s'est mariée et a eu un autre enfant aussitôt après m'avoir quitté.

Mon fils se retrouve avec un beau père qu'il appelle papou, cette personne vient le prendre et me le donner avec la mère comme si c'était son fils et mon fils réagit avec lui comme si c'était son père.

Sans me rejeter je suis un papa nounou, je ne peux le voir qu'à certaines heures et une partie du mal est déjà fait pour moi car je ne suis pas son père paternel, il n'a pas envie de venir avec moi et n'a pas envie de rester car il n'a pas pris l'habitude de son père.

J'ai toujours été présent mais je ne peux pas être là ni à ses premiers pas, ni à ses anniversaires, ni à ses Noël, ni à la fête des pères, ni le soir ni le matin ni au quotidien et la mère ne se prive pas de me le rappeler qu'il a un papou qu'il aime et qui s'occupe quotidiennement de lui, reprocher à mon fils de l'aimer en retour fait de moi une mauvaise personne.

Même si c'est pervers elle a raison sur la forme, mon fils n'y est pour rien et n'a rien demandé de cette situation, je ne peux pas lui reprocher de préférer son papou à son père.

Je tiens à signaler que jamais aucune violence ni envers la mère et encore moins envers mon fils n'a jamais été portée.

J'ai toujours respecté la mère vis à vis de mon fils et ferai toujours la part des choses dans son intérêt.

Mon casier est quasi vierge, je suis métis, issu d'une famille modeste. L'injustice commence peut-être là.

J'essaie de comprendre comment je peux espérer avoir une garde alternée, car là est le seul moyen de conserver des liens solides avec mon fils, si je n'arrive pas à avoir des droits de base simple que la plupart des pères dans mon cas ont.

Ma question c'est qu'est-ce que je risque si jamais je le ramène à 19h ou 20h pour l'amener à la fête foraine. Je suis son père et j'ai l'impression de n'avoir aucun droit.

Merci beaucoup et courage aux pères dans ma situation.

-----  
Par jodelariege

bonjour

respectez strictement le jugement actuel, pas de dépassement d'heure pour aller à la fête foraine

il est compréhensible que l'attente de l'enquête sociale soit trop longue pour vous mais ceci est certainement due au manque de personnel....

soyez irréprochable et factuel, ne dénigrez personne mais parlez seulement de votre enfant et de l'intérêt qu'il voit son père régulièrement

un remplaçant fin juillet: il ne pourra peut-être pas intervenir de façon urgente

que dit votre avocat de la situation?

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous avez le droit de prendre votre enfant tel le jugement .

Si vous ne respectez pas le jugement vous risquer une plainte ( ce qui complétera le fait d'avoir un casier "quasi" vierge) et bien évidemment de retourner en arrière au point de vue de vos droits , avec des visites qui ne seront que médiatisées .

La justice est lente et le fait qu'il y ait nécessité d'enquête sociale rallonge les délais : ceux que vous avez subis sont dans la norme quand il y a enquête sociale .

Ce pourquoi le juge ne décide pas d'une enquête sociale si une des parties n en n'argumente pas la nécessité : vous devez avoir l'argument qui a obligé à cette mesure .

D'après ce que vous dites je suppose un problème de logement : il faut pouvoir accueillir un enfant dans un endroit adapté pour avoir des DVH.

Il est possible qu'au départ de la procédure cela n'a pas été le cas .

On prend les décisions toujours vis à vis de ses droits et de son intérêt .

Donc non, le fait que vous soyez métis n'a absolument aucun impact, tout père de couleur différente peut très bien avoir des droits de visites et d'hébergement ou la garde alternée si c'est dans l'intérêt de l'enfant que ce soit le cas .

Garde alternée ou pas, les parents doivent respecter le fait qu'un enfant ait les liens qu'il veut avec un tiers : votre enfant a 2 ans, tout peut évoluer encore .

-----  
Par kang74

Comme déjà dit il faut voir les arguments retenus pour la mise en place de cette enquête sociale qui n'est pas décidée au hasard .